

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE GENDARMERIE	
UNITE de résidence, Brigade de	
CODE UNITE	PROCÈS-VERBAL N° / 19
00450	860/11/90

PROCÈS - VERBAL

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

D ENQUETE PRELIMINAIRE

N° PIÈCE	N° FEUILLET
1	1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

■ Concernant Le phénomène Objets Volants non Identifiés.

90307364/1

NOUS SOUSSIGNÉ(S) Gendarme C

VU L'(ES) ARTICLE(S)

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

Ce jour, mardi six Novembre mil neuf cent quatre-vingt dix à dix heures quinze, Mr B demeurant, se présente au bureau de notre Brigade.

Cette personne porte à notre connaissance de ce qu'elle a été témoin d'un étrange phénomène, aperçu la veille vers 19 heures 05, alors qu'elle se trouvait au lieu-dit

Mr B qui exploite une ferme, est honorablement connu dans la Commune, et semble sincère sur les faits qu'il nous rapporte et qu'il a vus.

Pour enquête, nous Gendarme C, entendons :

B, 37 ans, Agriculteur, demeurant
 Né le, fils de, marié, 1 enfant, de
 Nationalité Française, qui nous déclare à 10 Heures 20 :

"Le lundi 5 Novembre 1990 vers 19 Heures 05, je quitte mon domicile à bord d'une estafette en compagnie d'un ami que je ramène chez lui. Celui-ci me signale quelque chose d'étrange dans le ciel. A ce moment, nous venons juste de démarrer et nous nous trouvons au. Je coupe le moteur, pensant à un avion en perdition, je descend du véhicule et à ma grande surprise, je n'entends aucun bruit. Je suis des yeux, pendant quelques secondes un engin lumineux, de forme triangulaire avec la pointe supérieure ayant la forme d'une signalisation rouge, à la base droite un jet de feu qui donnait l'impression de braises s'étalant sur une centaine de mètres. En bas à gauche, à peine visible, une autre signalisation blanchâtre. L'engin se déplaçant dans la direction semblait venir de

Hier soir, le ciel était très clair et je suis sûr de ce que j'ai vu, d'ailleurs mon ami Mr L, qui était resté dans la voiture, ne me contredira pas.

Le 06 Novembre 1990 à 10 heures 45

Lecture faite par moi des renseignements d'Etat-Civil et de la déclaration ci-dessus j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher"

La personne entendue

Le Gendarme enquêteur

(A signé au carnet de déclaration)

- Entendu verbalement, Mr L, cité par Mr B confirme en tous points, les déclarations de ce dernier et n'apporte aucune information complémentaire. Nous décidons de ne pas procéder à son audition.
- Sur les faits ci-dessus portés à notre connaissance, nous rendons compte à notre Commandant de Compagnie à par message radio n° 452/M.
- Les investigations effectuées dans le cadre de cette enquête, il semblerait qu'aucune autre personne n'ait été témoin de ces faits.

DESTINATAIRES	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR
	<input type="checkbox"/>	LE 12/11/1990	LE COMMANDANT D'UNITE
	(Voir détail in fine)		
	<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
1	AUX ARCHIVES	SIGNATURE(S)	SIGNATURE ET GACHET

(PV N° 860/11/1990) (IN FINE)

DRESSE EN 6 EXEMPLAIRES DESTINES

- () ■ Le premier : à Mr Le Préfet à - - - - -
- () ■ Le deuxième: à Mr Le Procureur de la République à - - - -
- Le troisième : à Mr Le Général Commandant La Région Aérienne
à - - - - -
- () ■ Le quatrième et le cinquième : à Mr Le Ministre de La Défense, Direction
Générale de la Gendarmerie Nationale,
Bureau défense-opérations.
- () ■ Le sixième : aux archives

Fait et clos à

Le 12/11/1990

Le Gendarme C

90307364